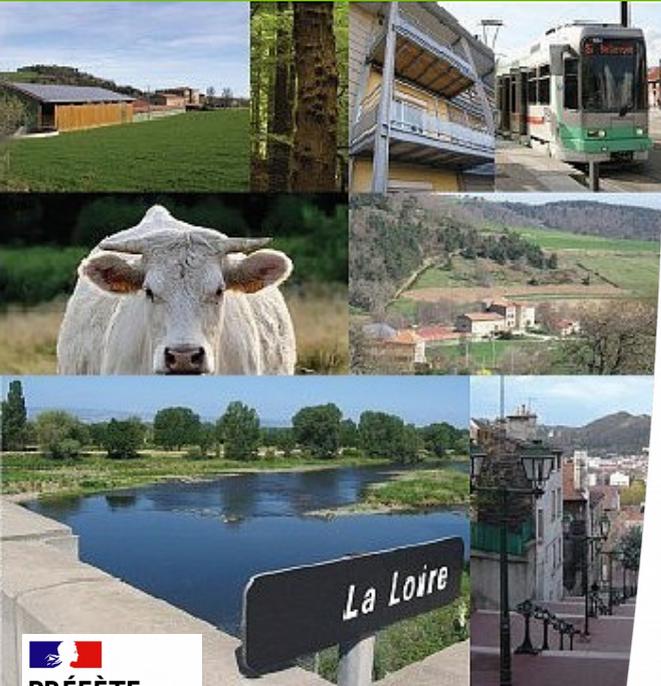


# Plan de relance Volet Habitat

## Observatoire habitat



# Plan de relance/habitat/logement social

---

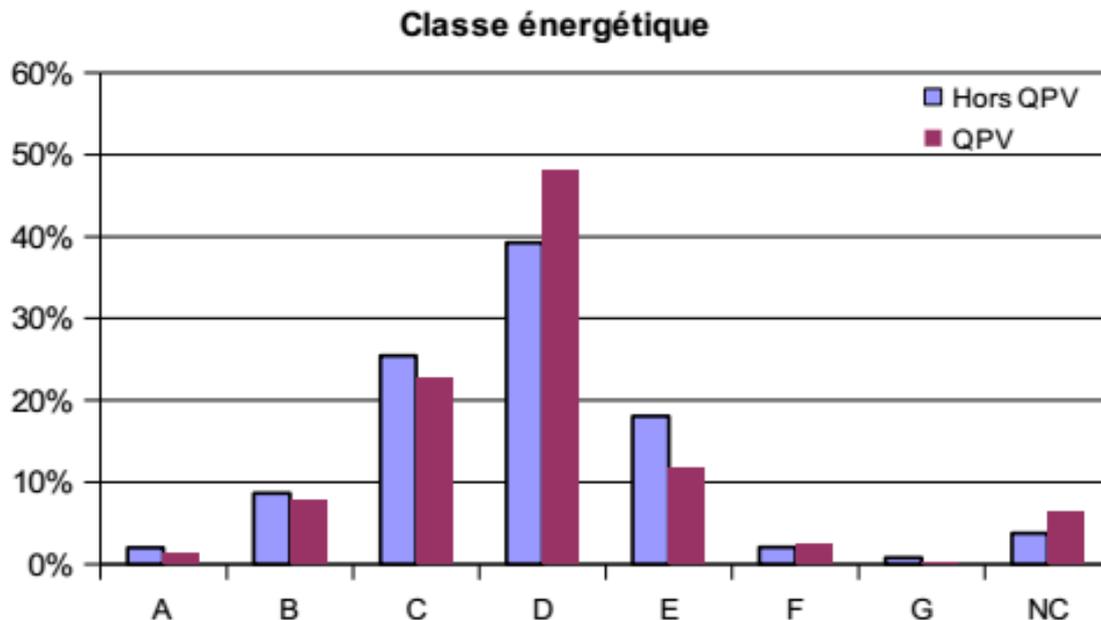
- 460 M€ sur 2021 et 2022 pour 40 000 logements rénovés
- Sous forme de subventions de type PALULOS aux organismes HLM, aux collectivités locales ou aux maîtres d'ouvrage d'insertion
- Priorisation :
  - 1 : restructuration lourde de logements sociaux vétustes ou inadaptés, couplée à une rénovation thermique
    - reconfiguration typologies T4/T5 en T3/T2, restructuration FJT ou foyers pour personnes âgées, adaptation logements au vieillissement, création d'ascenseurs
  - 2 : rénovation thermique globale, avec ambition renforcée visant à atteindre les standards les plus élevés, lorsque les dispositifs existants ne suffisent pas à financer l'opération
- Priorité aux logements de classes F et G voire E avant travaux avec saut de 2 étiquettes après travaux,
  - avec des ordres de service en 2021
- Tous les territoires sont concernés, notamment zones détendues et QPV

=> enveloppe de 40 M€ pour le déploiement de solutions industrielles pour la rénovation énergétique (enveloppe 2021-2022)

# Plan de relance/habitat/logement social

Dans la Loire :  
Environ 20 % du parc en E,F,G  
3 % du parc en F,G

Après consultation des bailleurs,  
près de 900 logements déjà  
identifiés



Calendrier prévisionnel :

- fin novembre-début décembre : finalisation au niveau national des critères de priorisation, des montants moyens de subventions et des plafonds
- décembre : répartition par le CA du FNAP des enveloppes régionales
- programmation infrarégionale dans le cadre du CRHH de début 2021

# Plan de relance/habitat/parc privé

2 MM€ pour l'aide à la rénovation énergétique des logements privés => Maprimrenov' devient le dispositif de mobilisation de ces financements

## Ce qui change avec France Relance au 01/01/2021 :

- ✓ Ouverture à l'ensemble des propriétaires qui occupent leur logement ;
- ✓ Ouverture à l'ensemble des copropriétés ;
- ✓ Ouverture aux propriétaires bailleurs ;
- ✓ Bonus « sortie de passoire »
- ✓ Encouragement des rénovations plus ambitieuses et globales ;
- ✓ Accompagnement des ménages (création d'un forfait AMO)

Dans le cadre du plan de relance, Maprimrenov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou le mettent en location.

=> descriptif complet : <https://www.ecologie.gouv.fr/evolutions-maprimrenov>

# Plan de relance/habitat/parc privé

## Exemple de la nouvelle aide aux copropriétés

<b>MaPrimeRénov' Copropriété</b> (plafond des travaux : 15 000 € x le nombre de logements)	25% du montant des travaux (avec un maximum de 3 750 € x le nombre de logements)
<b>Financement de l'accompagnement</b> (prestation plafonnée à 600 € x le nombre de logements)	30% du montant de la prestation (un maximum de 180 € x le nombre de logements et un minimum de 900 € d'aide / copropriété)
<b>Bonus sortie de passoire</b> (sous condition de sortie des étiquettes énergie F et G)	500 € x le nombre de logements
<b>Bonus Bâtiment Basse Consommation</b> (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)	500 € x le nombre de logements

Compléments d'aides également prévus pour les copropriétés fragiles

# Plan de relance/soutien aux personnes en grande précarité

---

- **construire de nouvelles structures :**
  - création de centres d'hébergement en zones tendues (dont structures modulaires, cuisines collectives pour les personnes vivant à l'hôtel...),
  - création de résidences sociales ou RHVS (expérimentation rachats d'hôtels)
- **réhabiliter des structures existantes** qui n'offrent pas des conditions de vie dignes aux personnes et les exposent à des risques en cas d'épidémie :
  - centres d'hébergement avec dortoirs et sans sanitaires privatifs,
  - foyers de travailleurs migrants vétustes,
  - aires de gens du voyage ne correspondant pas aux normes sanitaires en vigueur
- **Une enveloppe de 100 M€** (lancement des premières opérations en 2021, réalisation de l'ensemble des projets en 2022)

=> pour tout projet connu qui reprend ces critères : contact DDT/service habitat

# Plan de relance/aide aux maires densificateurs

---

Dispositif d'aide à la relance de la construction durable = 350 M€

Ce dispositif a pour objectif d'accélérer la reprise de la construction en apportant un soutien financier aux maires qui favorisent la densification des opérations de logement pour répondre aux enjeux en matière de sobriété foncière et de lutte contre l'étalement urbain.

=> aide de 100€/m<sup>2</sup> de logements construits au-delà d'un seuil de densité fixé par catégorie de communes pour les programmes de logements denses autorisés à la construction entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 31 août 2022.

=> le dispositif ne nécessite aucune intervention spécifique des communes. Il repose exclusivement sur l'utilisation des données Sitadel relatives aux autorisations d'urbanisme. l'aide sera calculée en fonction de ces éléments puis versée aux communes concernées